



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2020**

L'An deux mil vingt, le deux mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 18/18

Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX, Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Chloé MERLET (arrivée à la délibération n°4), Jacques PERIDY, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCEDEAU, Frédérique VOINEAU-ORGERIT.

Etaient absents : 0/18

Secrétaire de séance : Jean-François HAURAIX a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 13.01.2020.

Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du 13.01.2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
15	0	0

- D'approuver ledit compte rendu du Conseil Municipal

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 24.02.2020.

Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du 24.02.2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
15	0	0

- D'approuver ledit compte rendu du Conseil Municipal

Décision du Maire sur délégation : DIA en zone UB :

- 243 rue des luctières

Arrivée d'Alain GUEDON à 20h17

1. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL

Adoption du compte administratif 2019

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2019 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2019. Le compte administratif de l'exercice 2019 « Budget Commune » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Arrivée d'Isabelle de ROUX à 20h19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2019 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2019		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 109 798.69 €	1 110 848.13 €
Recettes	1 459 727.08 €	1 407 042.75 €
Excédent de clôture	349 928.39 €	296 194.62 €

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

2. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
Adoption du compte de gestion 2019
-

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2019 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

3. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
Affectation des résultats de l'exercice 2019
-

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019, constatant un résultat cumulé de 645 101.01 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2019	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2019	AFFECTATION 2020	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	349 928.39 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	349 928.39 €
Section d'investissement	296 194.62 €	001 Résultat d'investissement	296 194.62 €

- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

4. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL

Adoption du Budget primitif 2020

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2020.

Arrivée de Chloé MERLET à 20h41

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, 0 contre, 1 Abstention (Bernard ALINCANT)

- d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2020 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 630 906.25 €	1 922 341.66 €
Recettes	1 630 906.25 €	1 922 341.66 €

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

5. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- **FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2020**

Madame Le Maire rappelle l'évolution des taux des contributions directes locales depuis 2012 :

	2012 (+0.5%)	2013 (+0.5%)	2014 – 2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	26.26	26.39	26.39	26.39	23,18%	23,18%	23.30 %
Taxe foncier bâti	11.90	11.96	11.96	11.96	10,65%	10,65%	10.70 %
Taxe foncier non bâti	38.71	38.90	38.90	38.90	34,16%	34,16%	34.33 %
CFE	23.13	23.25	23.25	FPU	FPU	FPU	FPU

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
17	1 (Bernard ALINCANT)	0

- D'appliquer les taux suivants pour l'année 2020 :

TAUX DES TAXES LOCALES 2020	
Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâtie	10.70 %
Taxe foncière non bâtie	34.33 %

- D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tous documents concernant cette affaire ;

6. DEL. 02.03.2020 Finances communales

▪ BUDGET ASSAINISSEMENT

Adoption du compte administratif 2019

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2019 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2019. Le compte administratif de l'exercice 2019 « Budget Assainissement » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Jacques PERIDY rappelle que la compétence assainissement est communautaire depuis le 01/01/2020 et que le budget assainissement est clôturé.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le Compte Administratif « Assainissement » de l'exercice 2019 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2019		
Section	Exploitation	Investissement
Dépenses	39 132.86 €	122 841.09 €
Recettes	80 455.72 €	242 401.39 €
Excédent de clôture	41 322.86 €	119560.30 €

- de prendre acte des restes à réaliser 2019, détaillés en annexe :

RESTE A REALISER 2019 POUR 2020	
Section	Investissement
Dépenses	125 117.49 €
Recettes	126 735.00 €

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Annexe à la délibération : tableau des restes à réaliser.

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

7. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET ASSAINISSEMENT
Adoption du compte de gestion 2019
-

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2019 pour le budget Assainissement et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal pour le budget Assainissement.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

8. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET ASSAINISSEMENT
Affectation des résultats de l'exercice 2019
-

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 pour le « Budget Assainissement », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019. Compte tenu de la clôture du budget Assainissement et du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, les résultats de l'année 2019 seront affectés au Budget Principal 2020 en totalité, puis reversés à hauteur de 50 % à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Vu l'avis de la Commission Finances, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'affecter les résultats 2019 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2019	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2019	AFFECTATION 2020 sur Budget Principal 2020	
		Compte	Somme
Section d'exploitation	41 322.86 €	002 – Résultat antérieur reporté de fonctionnement	41 322.86 €
Section d'investissement	119 560.30 €	001 - Résultat antérieur reporté d'investissement	119 560.30 €

- d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

9. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral – Transfert des résultats de l'exercice 2019.

Madame le Maire rappelle que la compétence « *Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales* » a été transférée à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2020.

Sans revenir sur l'ensemble du processus budgétaire et comptable de clôture du budget annexe « Assainissement » et de reprise des résultats de l'exercice, elle rappelle que s'agissant du transfert des résultats budgétaires, il a effectivement été décidé par une délibération n°6 du 09.12.2019 de procéder au transfert à la Communauté de communes de 50% du résultat de clôture du budget annexe M4 « Assainissement » (excédent et déficit) constaté au 31 décembre 2019 sur la base de 50% du résultat de fonctionnement et 50% du résultat d'investissement.

Elle précise que le résultat de clôture à transférer est calculé, d'une part, en réintégrant les reversements d'excédents vers le budget général réalisé en 2018 et 2019 et, d'autre part, déduction faite du capital des emprunts contractés en 2018 et 2019 servant au financement de travaux dont le paiement interviendra pour tout ou partie postérieurement au 31 décembre 2019, cette quote-part d'emprunt mobilisée mais non utilisée pour le financement de dépenses d'équipement ne faisant pas l'objet de l'abattement de 50%.

Le compte administratif 2019 fait apparaître à la clôture de l'exercice les résultats suivants :

- *Résultat de fonctionnement : 41 322.86 €*
- *Résultat d'Investissement. : 119 560.30 €*
- *Quote-part d'emprunt contracté en 2018 ou 2019, mobilisée mais non utilisée pour le financement de dépenses d'équipement au 31/12/2019 : sans objet*

Sur ces bases et au 31 décembre 2019, le montant des résultats à transférer à la Communauté de communes s'évalue donc à 80 441.58 € dont 20 661.43 € à transférer pour la section de fonctionnement et 59 780.15 € à transférer pour la section d'investissement.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil de bien vouloir, confirmer le transfert des résultats du budget annexe M4 « Assainissement collectif » selon les modalités ci-avant exposées et d'approuver le montant ci-avant indiqué.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 à L.2224-2 ;

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant, notamment, création de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°6 du 09.12.2019 relative à la clôture du budget annexe et au transfert des résultats ;

Entendu le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) et par adoption des motifs exposés par le Maire :

- Confirme le transfert de 50% du résultat de clôture du budget annexe M4 « Assainissement » (excédents et déficits) constaté au 31/12/2019 sur la base de 50% du résultat de fonctionnement et 50% du résultat d'investissement vers le budget annexe « Assainissement collectif-DSP » de la Communauté de communes selon les modalités de calcul ci-avant exposés ;

- Dit qu'au 31 décembre 2019 et par application des modalités de calcul ci-avant exposées, le montant à transférer s'évalue à 80 441.58 € dont 20 661.43 € à transférer pour la section de fonctionnement et 59 780.15 € à transférer pour la section d'investissement.
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. DEL. 02.03.2020 Finances communales

▪ BUDGET GITES

Adoption du compte administratif 2019

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget GITES de l'exercice 2019 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2019. Le compte administratif de l'exercice 2019 « Budget GITES » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2019 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GITES 2019		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 357.76 €	18 999.82 €
Recettes	30 304.71 €	20 054.20 €
Excédent de clôture	20 946.95 €	1 054.38 €

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

11. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET GITES

Adoption du compte de gestion 2019

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2019 pour le budget Gites et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

12. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET GITES

Affectation des résultats de l'exercice 2019

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019, constatant un résultat cumulé de 22 001.33 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2019	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2019	AFFECTATION 2020	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	20 946.95 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	8 946.95 €
		002 - Résultat de fonctionnement	12 000.00 €
Section d'investissement	1 054.38 €	001 Résultat d'investissement	1 054.38 €

- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

13. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET GITES

Adoption du Budget primitif 2020

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2020.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour, 0 contre, 0 Abstention :

- d'adopter le Budget Gites de la Commune pour 2020 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GITES 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	32 000.00 €	13 095.23 €
Recettes	32 000.00 €	13 095.23 €

- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

14. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET ANNEXE – COMMERCES PLACE DES MEUNIERES

Adoption du Budget primitif 2020

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commerces Place des Meuniers » pour 2020, et informe que ce budget est assujéti à TVA et sera voté hors taxes.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour, 0 contre, 2 Abstentions (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET) :

- d'adopter le Budget Primitif de Commerces Place des Meuniers pour 2020 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET COMMERCE PLACE DES MEUNIERES 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 546.77 €	744 753.00 €
Recettes	13 546.77 €	744 753.00 €

- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

15. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET ANNEXE – LA BOUTIERE

Adoption du Budget primitif 2020

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget lotissement « La Boutière » pour 2020.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour, 3 contre (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Frédérique VOINEAU-ORGERIT), 0 Abstention:

- d'adopter le Budget Primitif de La Boutière pour 2020 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	334 882.65 € HT	68 882.65 € HT
Recettes	334 882.65 € HT	266 000.00 € HT

- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

16. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Attribution d'une aide financière pour l'association La Halte aux fripons

Jacques PERIDY, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par l'association la halte aux fripons et informe qu'une réunion a eu lieu avec les membres de cette association afin de faire le point sur sa situation.

Il rappelle que par délibération du 18.02.2019 et du 09.12.2020, le Conseil Municipal a attribué une aide de 15 000 € ainsi qu'une avance de 5000 € à l'association.

Madame Le Maire fait part des conclusions de l'assemblée générale de l'association.

L'association demande le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € (7500 € versés en Mars et en Avril 2020, 5000 € versés en juillet 2020)

Il est proposé d'attribuer une somme de 20 000 € avec un versement de 15 000 € en Mars 2020 et 5 000 € début juillet 2020.

Vu l'avis des commissions finances et Enfance jeunesse,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
18	0	0

- De verser à l'association la Halte aux fripons une aide financière d'un montant 20 000 € avec un versement de 15 000 € en Mars 2020 et 5 000 € début juillet 2020.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

17. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Attribution d'une aide financière pour la Boulangerie
-

Jacques PERIDY, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par la Boulangerie Lumineau lors des travaux d'aménagement du bourg.

Madame Le Maire fait part des conclusions de la commission finances qui a examiné la demande de la Boulangerie Lumineau au vu des éléments comptables fournis.

La Boulangerie Lumineau demande une indemnisation en compensation du manque à gagner de son commerce.

Il est proposé d'attribuer une somme de 6000 €

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
17	0	1 (Stéphanie SCHIEL)

- De verser à la Boulangerie Lumineau une aide financière d'un montant de 6000€ au titre d'un dédommagement des pertes commerciales lors des travaux d'aménagement du bourg ;
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

18. DEL. 02.03.2020 Aménagement du bourg

- Marchés de travaux pour l'aménagement de la zone 1AUL
-

- DECLARATION SANS SUITE POUR motif d'intérêt général de la procédure de consultation relative au lot n° 1, TRAVAUX V.R.D. (terrassement, voirie, assainissement eu, assainissement ep), en raison du TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ASSAINISSEMENT EU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES depuis le 1er janvier 2020.
 - Attribution du marché de Travaux relatif au lot n° 2 pour la réalisation des espaces verts et mise en œuvre du mobilier.
-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu le Rapport d'analyse des offres,

Madame le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la zone 1AUL :

- qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 décembre 2019 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> et le 26 décembre 2019 dans le OUEST France 85, avec une date limite de remise des plis fixée au 27 janvier 2020 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.
- qu'à la suite du transfert de compétence de l'assainissement EU à la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral, le 1^{er} janvier 2020, il convient de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot n°1 "Travaux V.R.D".
- Suite à l'analyse des offres du lot 2 "Espaces verts et mobilier" l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse est l'entreprise CAJEV pour un montant HT de 42 500,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
14	0	4 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET, Isabelle de ROUX, Jean-François HAURAIX)

- **DECIDE**, de valider le classement du rapport d'analyse des offres,
- **DECIDE** de déclarer la procédure de consultation relative au lot n°1 "Travaux V.R.D." sans suite pour motif d'intérêt général en raison du transfert de compétence de l'assainissement EU à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.
- **PRECISE** que la présente décision sera notifiée aux candidats ayant présenté une offre pour le lot n°1 conformément aux dispositions de l'article R. 2185-1 du Code de la Commande publique.
- **DECIDE**, d'attribuer le marché relatif au lot 2 "Espaces verts et mobilier" à l'entreprise CAJEV pour un montant HT de 42 500,00 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal 2020 – section investissement.

19. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Devis nettoyage et peinture de façade de la Mairie

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le nettoyage et la peinture de la façade de la Mairie

Vu l'avis de la commission finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
18	0	0

- Emet un avis favorable au devis de la société LES PEINTURES DE FRED 6 rue de l'artisan 85400 GROSBREUIL pour un montant total de 6 951€ TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

20. DEL. 02.03.2020 Aménagement du bourg

- Place des meuniers : déclarations de sous traitance

Madame Le Maire rappelle que le Conseil municipal a attribué les marchés de travaux de construction de commerces suivants :

Lot n° 8 "Cloisons sèches, Isolation" : à l'entreprise TEXIER SARL pour un montant HT de 32 116.60 €;

Lot n° 17 "VRD" : à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 271 747.70 € + PSE n° 2 « Démolition et revêtement » et 3 « Tranchées pour arrosage » retenues pour des montants respectifs de 8 619.35 € HT et 4 085.00 € HT = 284 452.05 € HT ;

Lot n° 1 "Gros œuvre, Terrassement" : l'entreprise AGESIBAT pour un montant HT de 140 000.00€;

Dans le cadre de l'exécution de ces marchés,

- la société TEXIER a présenté une déclaration de sous traitance pour la société OPTIHOME pour des tests et mesures de perméabilité à l'air pour un montant de 800 € HT ;
- la société COLAS a présenté une déclaration de sous traitance pour la société PROUTEAU pour des travaux d'abattage, évacuation et nettoyage de terrains pour un montant de 2250 € HT ;
- la société AGESIBAT a présenté une déclaration de sous traitance pour la société MCA CONSTRUCTION pour des travaux de pose de parpaings en élévation pour un montant de 10 395 € HT ;

Ces montants sont inclus dans les montants des marchés et ne sont pas en supplément.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
16	0	2 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)

- D'accepter les demandes de sous traitance telles qu'indiquées ci-dessus,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer les actes de sous traitance correspondants,

21. DEL. 02.03.2020 Voirie – affaires agricoles

- Place des meuniers : demande de M et Mme GUINE

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de M et Mme GUINE du salon New Style situé place des Meuniers pour un bornage délimitant leur propriété afin de céder sa partie devant le salon à la commune.

Madame Le Maire propose de voter sur le principe de ce bornage ainsi que de cette acquisition communale au prix de l'estimation des domaines qui sera demandée.

Les frais de bornage et de notaires seront à la charge de la Commune, acquéreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
17	0	1 (Bernard ALINCANT)

- Emet un avis favorable de principe pour le bornage demandé ainsi que pour l'acquisition de cette parcelle au prix de l'estimation des domaines qui sera demandée.
- Dit que les frais de bornage et de notaires seront à la charge de la Commune, acquéreur.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

22. DEL. 02.03.2020 Urbanisme

- La Florencière : demande de M et Mme GIGAUD

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de M et Mme GIGAUD pour une acquisition d'une bande de terrain communal le long de leur habitation afin d'y faire une ouverture.

Madame Le Maire propose de voter sur le principe du bornage correspondant et de cette cession au prix de l'estimation des domaines qui sera demandée.

Le bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
16	0	2 (Audrey MARIONNEAU, Jean-François HAURAIX)

- Emet un avis favorable de principe pour le bornage demandé ainsi que pour la cession de cette parcelle communale au prix de l'estimation des domaines qui sera demandée.
- Dit que les frais de bornage et de notaires seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

23. DEL. 02.03.2020 Urbanisme - Assainissement

- Droit de préemption urbain

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain:

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AC	5	540 M ²	Ua	6 rue de l'atlantique

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
18	0	0

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

24. DEL. 02.03.2020 Enfance jeunesse

- Convention cour école privée

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de conclure avec l'OGEC de l'école St Louis une convention d'occupation de la cour pour préciser les règles d'occupation pendant la pause méridienne de 12h35 à 13h05.

Elle fait part au Conseil Municipal du projet de convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
18	0	0

- De valider le projet de convention qui sera soumis à l'accord de l'OGEC de l'école Saint Louis
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

25. DEL. 02.03.2020 Personnel communal

- Augmentation du temps de travail agent technique

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'entretien permanent à temps non complet (13 heures 30 hebdomadaires à 22 heures hebdomadaires) afin d'assurer les nécessités de service notamment en entretien des bâtiments communaux, du restaurant scolaire et en gestion des gîtes communaux.

Vu l'avis favorable du comité technique, instances consultatives du centre de gestion de la Vendée,

Vu l'avis de la commission personnel communal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENSION
17	0	1 (Laëtitia BARRAIN)

- De porter, à compter du 02.03.2020, de 13 heures 30 à 22 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique.
- De préciser que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2020
- D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Madame Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ces six années de mandat.

La séance est levée à : 21h30.

Madame La Maire,


Martine DURAND.



LISTE DES DELIBERATIONS DU 02.03.2020

1. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
Adoption du compte administratif 2019
2. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
Adoption du compte de gestion 2019
3. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
Affectation des résultats de l'exercice 2019
4. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET COMMUNE - PRINCIPAL
Adoption du Budget primitif 2020
5. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2020
6. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET ASSAINISSEMENT
Adoption du compte administratif 2019
7. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET ASSAINISSEMENT
Adoption du compte de gestion 2019
8. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET ASSAINISSEMENT
Affectation des résultats de l'exercice 2019
9. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - Transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral – Transfert des résultats de l'exercice 2019.
10. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET GITES
Adoption du compte administratif 2019
11. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET GITES
Adoption du compte de gestion 2019
12. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET GITES
Affectation des résultats de l'exercice 2019
13. **DEL. 02.03.2020 Finances communales**
 - BUDGET GITES
Adoption du Budget primitif 2020

14. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET ANNEXE – COMMERCE PLACE DES MEUNIER
Adoption du Budget primitif 2020

15. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- BUDGET ANNEXE – LA BOUTIERE
Adoption du Budget primitif 2020

16. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Attribution d'une aide financière pour l'association La Halte aux fripons

17. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Attribution d'une aide financière pour la Boulangerie

18. DEL. 02.03.2020 Aménagement du bourg

- Marchés de travaux pour l'aménagement de la zone 1AUL
 - DECLARATION SANS SUITE POUR motif d'intérêt général de la procédure de consultation relative au lot n° 1, TRAVAUX V.R.D. (terrassment, voirie, assainissement eu, assainissement ep), en raison du TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ASSAINISSEMENT EU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES depuis le 1er janvier 2020.
 - Attribution du marché de Travaux relatif au lot n° 2 pour la réalisation des espaces verts et mise en œuvre du mobilier.
-

19. DEL. 02.03.2020 Finances communales

- Devis nettoyage et peinture de façade de la Mairie

20. DEL. 02.03.2020 Aménagement du bourg

- Place des meuniers : déclarations de sous traitance

21. DEL. 02.03.2020 Voirie – affaires agricoles

- Place des meuniers : demande de M et Mme GUINE

22. DEL. 02.03.2020 Urbanisme

- La Florencière : demande de M et Mme GIGAUD

23. DEL. 02.03.2020 Urbanisme - Assainissement

- Droit de préemption urbain

24. DEL. 02.03.2020 Enfance jeunesse

- Convention cour école privée

25. DEL. 02.03.2020 Personnel communal

- Augmentation du temps de travail agent technique

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	

